

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi deux novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjoints ; Joël BENARD, Louise LECOQ, Claude GOUPIL, Martine ROBERGE, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Anne BENARD ayant donné pouvoir à Joël BENARD ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absent : Lyes DAIBECHE

Secrétaire de séance : Dieinaba SY.

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Voix délibératives : 28

2023-67

MARCHÉ DES ASSURANCES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2021-118 du conseil municipal du 03 décembre 2021 portant création de la commission d'appel d'offres permanente,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2023-01 du 23 janvier 2023 et du Conseil d'Administration n° 2023-19 du 15 mars 2023 relatives à la convention constitutive d'un groupement Commune et CCAS de Notre-Dame de Bondeville pour les marchés d'assurances et confiant la coordination à la Ville,
Vu l'arrêté du maire n° 2023-164 du 15 octobre 2023 portant délégation des fonctions de présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Monsieur FOSSOUL Christian, 1^{er} adjoint au Maire, le mercredi 18 octobre 2023,
Vu la décision du maire n° 2023-01 du 04 janvier 2023 confiant l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances à ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES,
Vu la convocation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 octobre 2023 pour la séance du 18 octobre 2023,
Considérant que le marché des assurances a fait l'objet d'une publication en date du 19 juin 2023 auprès du JOUE, BOAMP, Paris Normandie et sur le site marches-publics.info, avec un retour des offres au 19 septembre 2023 à 12 heures,
Considérant qu'à l'issue de ce délai, quatre offres ont été réceptionnés,
Considérant l'analyse des candidatures et des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres le 18 octobre 2023, ayant permis d'établir le classement des candidats conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame SY,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés allotis ci-après et toutes pièces s'y rapportant qui prendront effet au 1^{er} janvier 2024 :

- Lot n°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS) pour une prime annuelle TTC : Commune : 6 389.24 € ; CCAS :436.50 € ;

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lot n° 3 : Assurance des véhicules et risques annexes : GROUPAMA CENTRE MANCHE (10 rue Blaise Pascal – CS 40337 – 28008 CHARTRES Cedex) pour une prime annuelle TTC : Commune : 19 287,64 € (parc automobile : 17 347,74 € + auto-collaborateurs : 814,00 € + bris de machine : 1 125,90 €) ; CCAS : 1 098,32 € (parc automobile : 609,32 € + auto-collaborateurs : 498,00 €) ;
- Lot n° 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité : ASSURANCE PILLIOT (rue de Witternesse – CS 4002 – 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX) pour une prime annuelle TTC : Commune : 660,81 € ; CCAS : 600,00 € ;
- Lot n° 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus : ASSURANCE PILLIOT (rue de Witternesse – CS 4002 – 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX) pour une prime annuelle TTC : Commune : 1 081,60 € ; CCAS : 690,00 €.

DIT que le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et risques annexes », infructueux, fera l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande publique.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20231102-2023-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023



Madame le Maire,

Myriam MULO
Myriam MULO